

Sophie PANTEL

Députée de la Lozère

Secrétaire de l'Assemblée nationale,

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Paris, le 06 février 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hydroélectricité : une loi essentielle pour la transition énergétique et les territoires de montagne

L'Assemblée nationale a adopté hier, après engagement de la procédure accélérée, la proposition de loi visant à relancer les investissements dans le secteur de l'hydroélectricité afin de contribuer pleinement à la transition énergétique.

Composante essentielle du mix énergétique français, l'hydroélectricité représente environ **13 % de la production électrique nationale**, plus de la moitié de l'électricité renouvelable produite en France et constitue, aux côtés du nucléaire, un pilier stratégique de notre souveraineté énergétique. Énergie renouvelable, piloteable et largement disponible lors des pics de consommation hivernaux, elle joue un rôle déterminant dans l'équilibre du réseau électrique, notamment grâce aux capacités de stockage offertes par les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP).

Pour les **territoires de montagne**, cette filière revêt une importance toute particulière : **près de 80 % des centrales hydroélectriques sont situées en zone de montagne**. Elles participent non seulement à la production d'énergie décarbonée, mais aussi à la régulation de la ressource en eau, à la prévention des risques, à l'aménagement des territoires et au maintien d'une activité économique locale durable.

Cette proposition de loi vient enfin apporter une réponse attendue à un **contentieux ancien avec la Commission européenne**, qui gelait depuis de nombreuses années les investissements sur de nombreux ouvrages hydroélectriques arrivés à échéance. En substituant au régime concessif un **régime d'autorisation spécifique**, le texte permet de **maintenir la propriété publique des barrages**, de **préserver l'unité du groupe EDF**, tout en respectant le cadre européen grâce à des contreparties équilibrées et encadrées.

En sécurisant juridiquement les installations, la loi ouvre la voie à des **investissements indispensables pour moderniser les ouvrages**, augmenter leur rendement, prolonger leur durée de vie et développer de nouveaux projets, en particulier les STEP, indispensables à l'intégration des énergies renouvelables intermittentes.

En tant que **députée de montagne**, je me réjouis de l'adoption de ce texte, qui constitue une **avancée majeure pour la transition énergétique et pour des territoires comme la Lozère, avec notamment**

l'aménagement hydroélectrique du Chassezac (EDF). Il garantit la stabilité des recettes pour les collectivités, préserve les compétences et les savoir-faire des équipes d'exploitation et consolide un dialogue de long terme avec les acteurs locaux.

Cette loi permet de concilier **souveraineté énergétique, intérêt général, développement local et respect de l'environnement**. Elle marque une étape décisive pour une transition énergétique juste et équilibrée, au service des territoires de montagne et de l'ensemble du pays.